

## Location Multi-Équipements Inc.

Charlemagne 450 - 585 - 1221 L'assomption 450 - 589 - 3254 Terrebonne 450 - 471 - 2330 Joliette La Plaine 450 - 759 - 9595 450 - 477 - 0353

## CONDITIONS DE CRÉDIT ET OUVERTURE DE COMPTE

Nom de l'entreprise (ci-a	près « Client ») :					
Numéro d'entreprise du	Québec ( <b>NEQ</b> ) :	En affaire depuis :				
Adresse :	Code Postal :					
Ville :	Province :					
Téléphone :	Fax :					
Type de commerce :						
		Si oui, sous quel nom :				
Limite de crédit demande	:Utilisez-vous	s un bon de commande :				
		?				
	•	quel) ?				
	` .	nnelle (s), et numéros de téléphones :				
Téléphone :	Code Postal :	Date de naissance				
Nom :	Adresse :					
Téléphone :	Code Postal :	Date de naissance				
Personnes autorisés à	faire des achats et/ou des	locations				
Nom:	Cell. :	Fonction :				
Nom:	Cell. :	Fonction :				
Nom:	Cell. :	Fonction :				
Personne ressources :						
Achats:	Courriel :					
Comptes payables:	Courriel :					
Informations bancaires	<u>s:</u>					
Nom de l'institution						
Adresse:						
Numéro de compte	Téléphon	ne :				
Principaux fournisseur	<u>s :</u>					
Nom1:	Contact :					
Adresse :						
Téléphone :	Courriel :					
Nom2 :	Contact :					
Adresse:						



## Location Multi-Équipements Inc.

450 - 585 - 1221 450 - 759 - 9595 Charlemagne Joliette L'assomption 450 - 589 - 3254 La Plaine 450 - 477 - 0353

Terrebonne 450 - 471 - 2330

Téléphone :	Courriel :		
Nom3:	Contact :		
Adresse:			
Téléphone:	Courriel :		

## CONDITIONS DE CRÉDIT

- 1. Le Client reconnaît que tous les renseignements consignés dans cette demande de crédit sont exacts et complets, il nous autorise à en vérifier l'exactitude et convient que ces renseignements serviront à déterminer sa solvabilité. Le Client s'engage également a informé Location Multi-Équipement inc. (« LMEI ») de tout changement dans les renseignements communiqués. De plus, il autorise LMEI à vérifier ou à faire vérifier auprès de(s) l'institution(s) bancaire(s), de toute agence de crédit ou de recouvrement les références et autorise les références à communiquer toute information pertinente (incluant les renseignements commerciaux et personnels) concernant ses actifs et son crédit;
- 2. Le Client est responsable en cas de perte (partielle ou totale) ou vol des biens loués pour toute la période où il en a la possession et jusqu'au retour des équipements à LMEI. Dans le cas où le contrat prévoit que LMEI est responsable d'effectuer le transport pour le retour de l'équipement loué en succursale, LMEI s'engage à reprendre possession de l'équipement loué au plus tard sept jours ouvrables suivant l'avis écrit de fin de location du Client;
- 3. Le Client accepte et s'engage à payer pour toute marchandise vendue et livrée ou louée ainsi que tout service, dans les délais indiqués, soit net 30 jours de la facturation. Toute somme due par le Client et impayée après échéance portera intérêt au taux de 2% par mois (24% par année).
- 4. LMEI demeure propriétaire de toute marchandise vendue jusqu'à paiement complet et final de la marchandise;
- 5. Le Client convient qu'une copie d'un document transmis par télécopieur ou par courriel sera considéré comme original;
- 6. Dans l'éventualité où des sommes dues à LMEI ne seraient pas payés à échéance et que LMEI confierait le compte à un avocat pour fins de perception, le Client convient de payer en plus des sommes dues à LMEI une somme additionnelle de 15% à titre de dommages liquidés;
- Le Client ne peut sous-louer ou céder tout contrat de location à un tiers sans le consentement écrit de LMEI;
- 8. Le Client ne peut faire de modification, addition ou amélioration à l'équipement sans le consentement écrit préalable de LMEI. Toute modification, addition ou amélioration à l'équipement sera aux frais du Client et devient la propriété de LMEI;
- 9. Le Client assume toute responsabilité pour toute perte, dommage ou blessure à une personne ou à un bien résultant directement ou indirectement de la possession ou de l'utilisation de l'équipement ou de ses accessoires, indépendamment du fait que ces pertes, dommages ou blessures soient causés par négligence ou non;
- 10. Le Client reconnaît notamment que les bris ou dommages suivants ne résultent pas de l'usure normale :
  - (a) Dommages causés par revirement, dépassement de capacité, surchauffe, mauvais usage, abus ou manque d'entretien, manque de lubrification d'huile mauvaise sorte de carburant ou de lubrifiant ou d'huile;
  - (b) Dommages causés aux pneus, chambres à air, jantes de roues, pointes, ciseaux, couteaux de godet, dents, mâts de nacelle;
  - (c) Dommages causés par l'utilisation ou la modification de l'équipement, ou de ses accessoires, à des fins autres que celles prévues par le Fabricant, par négligence, accident, collision ou autrement par le Client ou par la faute d'un tiers, par cas fortuit ou de force majeure.
- 11. Le Client convient de tenir LMEI indemne de toute responsabilité à l'égard des tiers et de l'indemniser de tous dommages et intérêts, pertes, frais et honoraires légaux ou autres qu'il pourrait encourir en raison de, par suite de ou relativement à la possession, l'utilisation, le fonctionnement de l'équipement ou de ses accessoires.
- 12. À la fin de la location, en cas de résiliation du contrat de location ou sur demande expresse de LMEI, le Client doit remettre à LMEI, l'équipement dans le même état qu'il l'a reçu, à l'exception de l'usure normale, et devra notamment, sans limiter la généralité de ce qui précède, être retourné le réservoir plein de carburant et les chenilles nettoyées. À défaut, le temps de nettoyage, le carburant, le frais de livraison du carburant et les clés, le cas échéant seront facturés au Client suivant les tarifs en vigueur.
- 13. À défaut de se conformer aux présentes conditions de crédit, LMEI pourra suspendre temporairement ou de façon permanente les privilèges de crédit qui vous sont offerts.
- 14.CAUTIONNEMENT *PERSONNEL ET SOLIDAIRE:* Le(s) soussigné(s) déclare(nt) se porter caution(s) personnelle(s) et solidaire(s) de l'ensemble des obligations du Client envers LMEI, renonçant ici aux bénéfices de discussion et de division.
- 15. Le Client convient de payer une charge additionnelle du loyer total et en retour le tout tel que décrit au contrat de location et en contrepartie LMEI convient de renoncer à certaines réclamations pour dommages a (aux) item(s) loué(s), découlant d'un bris mécanique.

Le(s) signataire(s) atteste(nt) avoir lu, compris et adhéré aux conditions de crédit. À titre de clarté, lesdites conditions de crédits sont essentielles à l'ouverture de compte.							
Signé à	, ce	e jour de	20				

Signature: Titre: Nom en lettre moulée :